

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 20 décembre 2010 à 20.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Monsieur Réal Lajeunesse, Monsieur Serge Lafontaine, Monsieur Claude Desjardins et Monsieur Ward O'Connor et Monsieur Yvon Rivet

Est absent ; Monsieur Jean-Guy Lavergne

Autres présences ; Gaston Paradis, Marc Émond, Roger Paradis, Jean Thibault, Christiane Cloutier, Claude Morin

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 20.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2010-12-303

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'item suivant à

2.1; Adoption de la politique de gestion contractuelle.

2.4; Avis de motion pour règlement déléguant au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la loi

2.5; Avis de motion pour règlement pour déléguer le directeur général le pouvoir de choisir les soumissionnaires invités dans le cadre d'un appel d'offres par invitation

Les items 2.02 et 2.03 seront rediscutés au prochain comité de travail

Adoptée à l'unanimité

2010-12-304

### ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle, et ce, en vertu des récentes modifications législatives en matière d'octroi de contrats municipaux conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette politique et consent à respecter celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu unanimement d'adopter la politique de gestion contractuelle telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-305

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR DE PROCÉDER À LA NOMINATION DE TOUT MEMBRE DU COMITÉ DE SÉLECTION CHARGÉ D'ANALYSER LES OFFRES SELON LE PROCESSUS PRESCRIT PAR LA LOI

Un avis de motion est déposé par le conseiller Serge Lafontaine afin de faire un déléguant au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la loi

2010-12-306

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT POUR DÉLÉGUER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR DE CHOISIR LES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION

Un avis de motion est déposé par le conseiller Réal Lajeunesse afin de faire un pour déléguer le directeur général le pouvoir de choisir les soumissionnaires invités dans le cadre d'un appel d'offres par invitation

2010-12-307

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.40 heures, Monsieur Yvon Rivet propose la levée de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes  
secrétaire, trésorière